

Enjeux et méthodes d'observation et d'évaluation de la diversité culturelle dans le monde

La diversité des cultures reconnue comme composante de leur identité et comme facteur contribuant à la promotion de leur interaction est un phénomène de notre temps. Bien sûr, son existence n'est pas neuve, puisqu'on voit depuis longtemps des cultures différentes exister à l'intérieur d'un même pays, mais la mise en valeur de ce phénomène marque un changement important dans l'approche à la problématique de la diversité culturelle. Elle exprime la prise de conscience de la nécessité d'une coexistence pacifique des cultures, soit au sein d'un même système socio-politique ou d'un même système de production, soit entre sociétés et systèmes de production différents. La diversité culturelle se traduit comme l'application, en pratique, des droits à la culture et à la spécificité culturelle. Quoiqu'elle concerne en premier lieu la coexistence et la communication des cultures, la diversité trouve ses fondements dans les possibilités de toute culture de se définir d'une manière spécifique.

La diversité culturelle au sein d'un même Etat comporte plusieurs aspects: comportement d'individus appartenant à une culture donnée à l'égard des autres cultures, relations entre cultures et influence des cultures sur l'Etat et la société dans son ensemble. La conscience d'appartenir à une culture donnée se double de la conscience de l'égalité des cultures au sein d'une unité territoriale et sociopolitique. L'extériorisation de cette conscience, sur le plan international, se traduit comme question de la communication interculturelle. Les processus de la mondialisation, plus particulièrement l'élargissement des marchés, les formes nouvelles et dynamiques de mobilité des gens et de circulation des marchandises, ainsi que l'évolution rapide des technologies de l'information et de la communication, ont ouvert et intensifié les possibilités d'inclusion des individus, des communautés, des institutions et de régions socioéconomiques entières dans la communication internationale. Ces nouvelles formes de mobilité ont créé, par voie de conséquence, de nouveaux modes de liaison et de coopération culturelles, d'approchement et d'échange qui ont suscité des modèles encore plus complexes de diversité culturelle. Bien qu'on parle aujourd'hui de la fin de la mondialisation (James: 2001), ces processus démontrent que le monde devient de plus en plus interdépendant et que les approches nouvelles à la diversité culturelle ont pour effet de promouvoir les spécificités des expressions culturelles, des biens et services culturels comme fondement de la communication interculturelle. Il s'avère que la diversité culturelle constitue pour l'humanité son héritage le plus précieux («patrimoine commun de l'humanité», Unesco: 2005) et que le développement culturel futur doit être conçu sur ces

bases. Sur le plan mondial, il n'y a pas de danger réel d'uniformisation des cultures, mais la pression de certaines cultures sur les autres n'en est pas moins réelle. Or ces pressions tiennent à des facteurs extra-culturels, et bien qu'elles puissent avoir une influence sur la transformation des cultures, elles ne parviennent pas à les uniformiser: «Ce qui fait la richesse de la diversité culturelle, c'est l'interaction, la remise en question par l'Autre, les processus dynamiques et dialogiques qui se déroulent, le passage d'une logique du monoculturel vers une logique de l'interculturel» (Weber: 2006).

Complexité de la notion: diversité et politiques culturelles

Les définitions de la diversité culturelle sont nombreuses, ce qui démontre sa nature complexe. Suivant la définition la plus simple, elle représente la pluralité et la coexistence de diverses cultures au sein d'une même société. D'après une interprétation habituelle, la langue, l'appartenance ethnique, la religion, les traditions, par exemple, sont les critères décisifs de la diversité culturelle, et cette interprétation voit, sous une perspective clairement pragmatique, dans l'Etat les limites «naturelles» d'une société. Cette acceptation provient du domaine de la politique, où le terme dénote l'orientation politique qui reconnaît la diversité culturelle et le droit d'être différent comme un principe constitutif de la société; de plus, elle doit soutenir et promouvoir les spécificités des divers groupes qui constituent la totalité de la société, à l'intérieur d'un Etat (Škiljan: 2006).

La diversité culturelle «se nourrit d'échanges constants et d'interactions entre les cultures» (Unesco: 2005) à l'intérieur des frontières nationales (minorités, peuples autochtones, etc) ainsi qu'au niveau international - entre différents pays, régions, continents - ce qui met en relief les nouvelles formes transnationales et transculturelles de la diversité. Ces formes transnationales et transculturelles de la diversité représentent un nouveau défi pour les politiques culturelles nationales (Robins: 2006). Au début du 21^{ème} siècle, il faut être conscient du besoin du développement d'une approche démocratique transnationale et transculturelle aux politiques de diversité culturelle et mettre en valeur leur place dans les politiques culturelles nationales.

C'est en 2001 que le Conseil de l'Europe, en coopération avec ERICarts, a entrepris une recherche transversale sous le titre *Politique culturelle et diversité culturelle*, dans le but d'analyser l'état de la diversité culturelle ainsi que sa place dans les politiques nationales. La première phase de la recherche a embrassé certains pays de l'Europe de l'Ouest (Autriche, Belgique, Luxembourg, Suisse et Grande-Bretagne), tandis que la deuxième a inclu des pays de l'Europe de l'Est (Bosnie-Herzégovine, Croatie, Macédoine, Hongrie, Roumanie, Bulgarie, Russie, Serbie et Monténégro, Ukraine). Outre les rapports par pays,

il était particulièrement important d'aboutir à une analyse comparée des relations entre ces pays et le Canada en tant que pays représentant un exemple global pour l'inclusion réussie des questions de diversité culturelle dans les politiques et stratégies nationales.

Dans cette recherche, on eut recours à la méthodologie transversale qui rend possible qu'un thème unique, de grande importance pour plusieurs Etats, soit traité et analysé par rapport aux contextes différents auxquels il est lié (Bennett: 2001). Cette méthodologie s'applique aux travaux du *Compendium sur les tendances et les politiques culturelles en Europe* (www.culturalpolicies.net), projet conjoint du Conseil de l'Europe et d'ERICarts, qui développe une approche intégrée pour collecter les informations sur l'inclusion de la diversité culturelle et du dialogue interculturel dans les politiques culturelles nationales, c'est-à-dire les indicateurs de la diversité culturelle et du dialogue interculturel tels que minorités, migrations, acteurs, mécanismes gouvernementaux, éducation artistique, législation, pluralisme des médias, etc.

Cette approche pourrait correspondre aux efforts entrepris sur d'autres continents, échangeant leurs expériences différentes mutuelles surtout en ce qui concerne des indicateurs spécifiques à chaque région.

En Afrique, c'est l'Observatoire des politiques culturelles en Afrique (OCPA), créé au Mozambique en 2002 avec le soutien de l'Union Africaine, de l'Unesco et de la Fondation Ford, qui a comme objectif prioritaire de suivre l'évolution de la culture et des politiques culturelles dans la région. Ses objectifs sont, entre autres, de recueillir, conserver, analyser, diffuser et mettre à jour des informations sur le développement culturel au sens le plus large. L'un des rôles importants de l'OCPA est l'adaptation ou la mise au point d'outils méthodologiques, indicateurs, modèles (législation, conventions, etc.), et surtout la mise en place de programmes de recherche concernant les indicateurs culturels du développement et de la diversité culturelle. Une conférence de l'Afrique et de la diaspora sur la diversité culturelle, tenue en Afrique du Sud en avril 2006, a mis en relief l'importance de la diversité pour la cohésion sociale et le développement durable.

Suite à l'adoption de la Déclaration islamique sur la diversité culturelle en 2004, l'IJESCO a décidé d'introduire la diversité culturelle dans son prochain plan d'action triennal 2007-2009. «Les pays islamiques se sont dotés d'un instrument normatif afin d'affirmer leur conviction que le respect de la diversité des cultures et le dialogue entre les civilisations constituent l'un des meilleurs garants pour la paix et le développement» (Benarafa: 2006).

En Asie, ce sont les Etats membres de l'ASEM (Asie-Europe Meeting) qui ont conçu la diversité culturelle comme un plan à long terme de l'ASEM. Dans ce but, ils ont organisé

en 2005 une conférence sur le thème «Diversité culturelle: opportunités et défis», et ont formulé des mesures pour la protection et la promotion de la diversité culturelle. L'ASEF (Fondation Asie-Europe), créée par les membres de l'ASEM avec l'objectif principal de promouvoir un échange entre les sociétés civiles de l'Asie et de l'Europe, se consacre surtout à associer la société civile aux discussions sur la diversité culturelle au niveau gouvernemental (Chulamane Chartsuwan: 2006). Le Forum mondial sur la diversité culturelle tenu à Hangzhou (Chine) en 2005, a étudié les chances que les technologies de l'information et de la communication offrent pour promouvoir la diversité culturelle et des modèles de coopération novateurs.

En Amérique latine, plusieurs efforts sont orientés vers les questions méthodologiques d'approches nouvelles à la diversité culturelle, et surtout au rôle des communautés dans la promotion de cette diversité. C'est ainsi qu'à la conférence tenue au début de cette année à Cuba, les participants des pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont débattu d'une stratégie de participation de la communauté à la protection et la promotion de la diversité. Le Forum Culturel Mondial et le Forum Brésilien organisent des rencontres où ils mettent en valeur la culture de la diversité – comme source de reconnaissance et d'estime des différentes communautés, de leurs coutumes, de leurs droits fondamentaux, de leurs systèmes de valeurs – ainsi que le développement de l'accès aux marchés culturels.

L'Observatoire du Pacifique-Asie pour la diversité culturelle dans le développement humain, situé en Australie, a pour but de promouvoir la diversité culturelle dans tous les aspects du développement humain – scientifique, social, économique, culturel, de l'éducation. Il consacre une attention soutenue aux indicateurs culturels de développement.

Tous ces exemples démontrent, d'une part, que le monde entier voit croître l'intérêt pour les recherches sur la problématique de la diversité culturelle, un intérêt portant sur des aspects et des niveaux très différents, et prouvent, d'autre part, qu'il serait souhaitable d'échanger les diverses expériences ainsi que le savoir sur les méthodologies naissantes.

Les méthodes d'observation et d'évaluation font partie intégrante des politiques et des stratégies, ce qui est surtout important dans le contexte de la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles adoptée en 2005 (Unesco: 2005), car ce sont ces méthodes qui feront apparaître si les objectifs de la Convention se réalisent et de quelle façon. Bien que l'établissement d'un Observatoire pour la diversité culturelle n'ait pas trouvé sa place dans la Convention, celle-ci accentue le rôle décisif de l'échange et du partage de l'information dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques concernant la diversité culturelle. Les méthodes et les résultats de l'observation dépendent aussi en grande partie de la participation active de la

société civile, des chercheurs, des organisations professionnelles qui doivent – de même que les gouvernements – encourager le partage de l'information et la compréhension des changements rapides dont la notion de diversité des expressions culturelles apporte l'illustration. Les observatoires et institutions mentionnés ci-dessus, ainsi que nombre d'autres, peuvent être des instruments efficaces pour l'implémentation des objectifs de la Convention.

D'après la Convention, les «expressions culturelles» sont les expressions qui résultent de la créativité des individus, des groupes et des sociétés, et qui ont un contenu culturel. Avec cette approche, la diversité culturelle n'est plus définie, par exemple, par l'appartenance ethnique ou les traditions, mais la notion s'élargit aux dynamiques de sauvegarde de toutes les sphères d'intérêts ainsi qu'à l'observation des mesures prises en vue de protéger et de promouvoir la diversité culturelle tant au niveau national (par les gouvernements, la société civile), qu'au niveau supranational (par les Etats signataires de la Convention) et transnational (par les réseaux d'organisations non gouvernementales).

La diversité et les industries culturelles

«La diversité culturelle s'exprime dans la coexistence et les échanges de pratiques culturelles différentes comme dans la fourniture et la consommation de services et de produits culturellement différents» (Conseil de l'Europe: 2000). Des questions importantes surgissent ici. Etant donné que les biens et services culturels «incarnent ou transmettent des expressions culturelles» comme le souligne la Convention, quelle part occupe leur échange dans le commerce mondial? Qui est le plus grand exportateur de biens culturels, et qui est le plus grand importateur? Dans quelle mesure tel continent, telle région et tel pays participent-ils au commerce mondial des biens culturels? Quels biens et services culturels occupent le plus grand pourcentage dans le commerce culturel? La mise en œuvre de la Convention devrait changer en profondeur les politiques culturelles (et publiques) menées à l'égard des industries culturelles («industries produisant et distribuant des biens ou services culturels») nationales et étrangères: les réponses à ces questions, données dans le rapport *Echanges internationaux d'une sélection de biens et services culturels*, élaboré par l'Institut de statistique de l'Unesco (Unesco: 2005), démontrent que le commerce des biens et services culturels dans le monde a des implications économiques, socioculturelles et politiques très fortes, sur lesquelles la Convention attire à juste titre l'attention.

Dans le monde d'aujourd'hui, la musique, les livres, les films et de nombreux autres produits et services culturels traversent les frontières internationales et créent ainsi un portrait complexe des flux du commerce culturel. Ce rapport met en relief que les données

peuvent s'avérer imparfaites, mais donnent pourtant une certaine indication des tendances et de la répartition du commerce mondial des biens et services culturels. Bien que ce commerce ait fortement progressé au cours des dix dernières années (de 39,3 milliards de dollars US en 1994 à 59,2 milliards de dollars US en 2002), le marché se limitait à un nombre restreint de pays, qui apparaissent comme les plus grands producteurs et consommateurs de biens culturels. Les pays en développement comptent pour moins de 1% des exportations totales de biens culturels (Unesco: 2005). Dans ce sens, la Convention met en relief le besoin de renforcer les industries culturelles des pays en développement qui sont dans une position difficile, vu le marché national restreint, le faible pouvoir d'achat, etc. Elle formule les mesures destinées à les protéger, à les insérer dans les politiques culturelles nationales et les placer sur la scène internationale. La Convention prévoit l'élaboration, tous les quatre ans, de rapports sur les mesures prises en vue de la promotion de ces expressions culturelles. Ces rapports nationaux peuvent, entre autre, contribuer à diminuer le manque de données et les difficultés méthodologiques par une meilleure mobilisation des services statistiques des Etats intéressés, surtout quand on a en vue l'absence de la majorité des pays en développement et des pays en transition dans le marché international des biens culturels. La collecte, l'échange et la diffusion de l'information, des données et des statistiques plus précises y sont indispensables, ainsi que l'engagement de l'Unesco, qui a déjà entrepris des efforts dans le cadre du Rapport mondial sur la culture entre 1998 et 2002. L'Alliance globale pour la diversité culturelle de l'Unesco soutient les industries culturelles dans les pays en développement, surtout dans le domaine de la musique, du cinéma et de l'édition.

Chantepie souligne que «replacer la question de la diversité sur la scène internationale, au centre des politiques culturelles et dès lors comme horizon des industries culturelles était affaire de vertu (virtù)» (Chantepie: 2006). Il faudra certainement un certain courage de la part de tous à l'égard de la «nouvelle configuration» des politiques culturelles en faveur des industries culturelles, avant tout un engagement à la fois au plan national et au plan international: un partenariat.

Considérations conclusives

Les changements qui résultent des nouveaux rapports transnationaux et transculturels, exigent l'établissement de méthodologies d'observation et d'évaluation innovatives et efficaces dans l'approche à la problématique de la diversité culturelle et de sa place/position dans les nouvelles politiques culturelles transnationales. La méthodologie des approches comparées traditionnelles/conventionnelles appliquée aux recherches sur la

diversité culturelle dans les politiques culturelles transnationales se confronte aux problèmes tel que le processus de la standardisation – il n'existe pas encore d'approches nouvelles standardisées. Bennett a détecté ces problèmes sur l'exemple européen, ce qui a conduit à la conclusion que la perspective transversale offre la seule approche solide à l'observation et à l'évaluation de l'implémentation de la diversité culturelle dans les politiques culturelles. Au lieu d'isoler des indicateurs qui réduisent le contexte national à des paramètres communs, Bennett propose la reconnaissance des conditions spécifiques dans le contexte national. Dans ce sens, il ne s'agit pas d'un simple transfert du savoir et des expériences d'un contexte national à l'autre. Il faut être sensibilisé à un contexte spécifique des conditions nationales et locales. Dans cette perspective, les politiques devraient s'adapter aux questions de la diversité culturelle par des méthodes de dialogue, ce qui signifie que tout le processus de l'échange des expériences et du savoir se déroulerait d'un point de vue différent.

Les méthodologies d'observation et d'évaluation, transnationales ainsi que nationales, doivent se fonder sur les spécificités ainsi que sur le dialogue dans la création des politiques culturelles. Cela concerne avant tout l'observation de la diversité culturelle, l'identification des indicateurs spécifiques pour chaque pays et région, ainsi que l'échange des expériences différentes sur ce sujet. L'approche à la diversité culturelle se fortifie par les stratégies internationales et transnationales, avant tout celles d'organisations telles que le Conseil de l'Europe au niveau européen, ou l'Unesco, au niveau global, qui établissent - par l'adoption de conventions et de déclarations - des larges cadres législatifs d'après lesquels les pays peuvent s'orienter. De plus, dans l'esprit réel de la diversité culturelle, les méthodologies d'observation et d'évaluation doivent s'adapter non seulement à ces actes existants qui leur servent en tant qu'orientation holistique, mais aussi et avant tout aux diversités et aux spécificités des pays et des régions où se déroulent les processus d'implémentation de la diversité culturelle dans les politiques culturelles. C'est dans ce sens que la diversité culturelle sera mise en valeur en tant qu'une des ressources développementales de base, mais il faudra encore beaucoup d'efforts de recherche sur cette voie.

Biserka Cvjetičanin

Directrice du Réseau Culturelink

Chercheur scientifique à l'Institut
pour les relations internationales à Zagreb, Croatie

Références

Benarafa, Abdelillah: «La diversité culturelle», in *Dynamics of Communication: New Ways and New Actors*, Zagreb, Culturelink/IMO, 2006.

Bennett, Tony: *Differing diversities: cultural policy and cultural diversity*, Strasbourg, Council of Europe Publishing, 2001.

Chantepie, Philippe: «Industries et diversité culturelles: les frontières d'un défi», Grenoble, *L'Observatoire des politiques culturelles*, no. 29/2006.

Chulamane Chartsuwan: «ASEF's Dialogue on Policy and Culture», in *Dynamics of Communication: New Ways and New Actors*, Zagreb, Culturelink/IMO, 2006.

Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, Paris, Unesco, 2005.

Déclaration du Conseil de l'Europe sur la diversité culturelle adoptée par le Comité des Ministres le 7 décembre 2000, Strasbourg, Council of Europe Publishing, 2001.

Echanges internationaux d'une sélection de biens et services culturels, 1994-2003, Montréal, Institut de statistique de l'Unesco, 2005.

James, Harold: *The End of Globalization*, London, Harward University Press, 2001.

Robins, Kevin: *The Challenge of Transcultural Diversities – Cultural policy and cultural diversity*, Strasbourg, Council of Europe Publishing, 2006.

Škiljan, Dubravko: «Le multiculturalisme en question – une vue linguistique», in *Dynamics of Communication: New Ways and New Actors*, Zagreb, Culturelink/IMO, 2006.

Weber, Raymond: «Mondialisation/Globalisation et nouveaux rôles pour les politiques culturelles», in *Dynamics of Communication: New Ways and New Actors*, Zagreb, Culturelink/IMO, 2006.